



MINISTÈRE DE LA CULTURE

## Prix de thèse « Valois » jeunes chercheur·e·s

**Date limite de dépôt des candidatures :**  
**jeudi 5 octobre 2017**

Créé en 2017, le prix de thèse « Valois » jeunes chercheur·e·s distingue des thèses de doctorat pour leur qualité, leur originalité et leur apport essentiel aux politiques culturelles du ministère de la Culture.

Il encourage de jeunes chercheur·e·s pour leurs travaux dans le domaine de la recherche culturelle, quels que soient les disciplines et les champs culturels : patrimoines, création, médias et industries culturelles, et langues de France.

Il s'inscrit dans la stratégie de recherche du ministère pour les années 2017-2020 et s'articule avec les priorités de la stratégie nationale de la culture scientifique, technique et industrielle.

Son objectif est de contribuer au partage des savoirs et de porter les résultats de la recherche culturelle à la connaissance de la société et des décideurs.

Le prix de thèse « Valois » jeunes chercheur·e·s est une aide à la première publication de la thèse de doctorat ou à la traduction d'une thèse de doctorat déjà publiée.

Les thèses doivent être rédigées en français. Elles doivent avoir été soutenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 30 juin 2017 par des candidat·e·s âgé·e·s au plus de 35 ans au moment de la soutenance.

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury qui sera désigné par le ministère de la Culture.

Le montant maximum qui sera attribué à chaque thèse primée s'élève à 8 000 euros. Le nombre de thèses de doctorat primées sera déterminé par le ministère de la Culture sur proposition du jury.

Pour l'année 2017, les prix seront accordés aux thèses de doctorat portant sur les politiques culturelles dans les trois catégories suivantes :

- Accès à la culture, transmission, éducation artistique et culturelle ;
- Culture et cohésion sociale, territoires et développement durable ;
- Création, créativité, innovation culturelle.

Celles-ci font écho aux mesures prioritaires telles que définies par la Ministre de la Culture.

**Les prix seront remis aux lauréats en novembre 2017**

## DOSSIER DE CANDIDATURE ET CONDITION DE DÉPÔT

➤ **Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement les pièces suivantes :**

- **En format numérique PDF sur clé USB :**

- une lettre de candidature adressée aux membres du jury ;
- la fiche de candidature, à télécharger à l'adresse :  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/Actualites/Prix-de-these-Valois>
- un CV et la liste des publications du candidat / de la candidate ;
- une attestation de diplôme délivrée par l'école doctorale / l'université ;
- une lettre de soutien au candidat émanant de son directeur / de sa directrice de thèse ;
- le rapport de soutenance de la thèse ;
- un résumé de la thèse (en 7500 signes maximum) ;
- l'introduction de la thèse ;
- le plan de la thèse ;
- un fichier de la thèse référencé comme suit : *PV2017-Nom de famille*.

**Et**

- **En format papier :**

12 exemplaires recto-verso et agrafés du dossier complet, **à l'exclusion de la thèse.**

**Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.**

➤ **Condition de dépôt**

Les candidats doivent adresser leur dossier, par voie postale,  
**au plus tard le jeudi 5 octobre 2017** (cachet de la poste faisant foi)  
à l'adresse ci-dessous :

Ministère de la Culture  
Secrétariat général  
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation  
À l'attention de Madame la Cheffe du  
Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie  
Prix de thèse  
182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 1

**Pour toute question, s'adresser à : [prixdethese@culture.gouv.fr](mailto:prixdethese@culture.gouv.fr)**